**Nations Unies** 



### Union africaine

## Commission de l'Union africaine



CRMC/6/EXP/2022/5\* Distr. générale 8 septembre 2022

Français

Original: anglais

Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil Sixième session Réunion d'experts

Addis-Abeba, 24-28 octobre 2022

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire de la réunion d'experts\*\*

Questions statutaires : rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions ministérielles de la cinquième session de la Conférence

Progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations adoptées lors de la cinquième session de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil

#### I. Introduction

1. Depuis la première session de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, qui s'est tenue à Addis-Abeba en 2010, les pays africains ont fait des efforts remarquables pour améliorer leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. La Conférence a été créée en tant qu'organe statutaire de la Commission de l'Union africaine chargé de faire rapport à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine tous les deux ans sur les progrès réalisés en matière d'enregistrement des faits d'état civil. La Conférence donne des orientations au secrétariat du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Cinq sessions de la conférence ont eu lieu jusqu'à présent, en 2010, 2012, 2015, 2017 et 2019. La sixième est prévue pour octobre 2022. Toutes les sessions comprennent une réunion d'experts au cours de laquelle des discussions sont tenues sur des aspects techniques, dont les conclusions sont présentées à la réunion ministérielle pour adoption et approbation par les États membres.

<sup>\*\*</sup> CRMC/6/EXP/2022/1.



<sup>\*</sup> Nouveau tirage pour raisons techniques (21 octobre 2022) ; document précédemment diffusé sous la cote CRMC/6/EXP/2022/5- CRMC/6/MIN/2022/5.

- 2. Le secrétariat du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, qui est chargé de la coordination quotidienne de l'assistance technique fournie aux pays pour la mise en œuvre des recommandations de la Conférence, est hébergé par la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Le secrétariat est également chargé de suivre la mise en œuvre des engagements pris lors de chaque session de la Conférence et de faire rapport sur l'état de la mise en œuvre lors des sessions futures de la Conférence.
- 3. Le présent rapport contient un examen des progrès réalisés au cours des trois dernières années dans la mise en œuvre des recommandations formulées lors de la cinquième session de la Conférence (réunion d'experts), qui s'est tenue à Lusaka en 2019. Contrairement aux rapports précédents, qui étaient uniquement axés sur les contributions du groupe de base régional chargé de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil, le présent rapport comprend un résumé analytique des informations recueillies auprès des pays et du groupe de base sur la mise en œuvre des recommandations. Le rapport couvre donc également les réflexions des responsables gouvernementaux sur l'état de la mise en œuvre des recommandations. Les informations ont été recueillies par la CEA en 2021 auprès de 25 pays africains au moyen d'un questionnaire auto-administré. Lorsque les représentants des pays n'ont pas répondu au questionnaire, les informations ont été tirées d'autres sources secondaires, notamment des présentations faites par les représentants des pays lors de divers webinaires et des rapports nationaux récemment publiés. Le présent rapport couvre également les réflexions des partenaires de développement membres du groupe de base sur leurs efforts pour soutenir les pays dans la mise en œuvre des recommandations.
- 4. Au cours de la période couverte par le présent rapport, le fonctionnement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil a été gravement affecté par la pandémie mondiale actuelle de coronavirus (COVID-19)¹. Cela a eu un impact négatif sur la mise en œuvre effective des recommandations dans les délais convenus. En effet, en raison de la pandémie, la sixième session n'a pas eu lieu en 2021 comme cela avait été prévu. La résilience des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil pendant une telle situation d'urgence dépend de la capacité du système à s'adapter à l'évolution des circonstances, du type de système (qu'il soit sur papier, en ligne ou hors ligne), des capacités et aptitudes existantes et des exigences énoncées dans les règlements qui régissent les processus d'enregistrement des faits d'état civil.
- 5. Cependant, depuis que les premiers cas importés de COVID-19 ont été détectés en mars 2020, la plupart des pays ont déployé d'importants efforts pour contenir la propagation du virus. La pandémie a réaffirmé la nécessité de disposer de systèmes robustes et interopérables, capables de continuer à fonctionner en cas d'urgence. Des systèmes d'état civil efficaces permettent également de suivre avec précision la mortalité due à la pandémie et, partant, de prendre les mesures de riposte nécessaires.

### II. Informations fournies par les pays sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations

6. À leur réunion tenue dans le cadre de la cinquième session de la Conférence, les experts ont proposé 41 recommandations, dans lesquelles ils ont invité les États membres et les partenaires à améliorer encore les systèmes d'état civil. Lors de l'élaboration de l'outil de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir Communauté du Pacifique, "Impact of the COVID-19 pandemic on operations of national civil registration and vital statistics (CRVS) systems", 2021.

collecte de données qui a été envoyé aux pays, il a été jugé nécessaire de regrouper les recommandations qui étaient identiques, ce qui porte le nombre total de recommandations à 39. Toutes les recommandations sont structurées autour de six thèmes que les pays doivent traiter en priorité afin de respecter leurs engagements internationaux, tels que la cible 16.9 des objectifs de développement durable<sup>2</sup>.

7. Toute initiative ou tout effort entrepris par un pays doit conduire à une amélioration du taux d'exhaustivité de l'état civil. Par conséquent, avant de passer en revue les progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre des recommandations, il est important d'examiner d'abord les taux nationaux d'exhaustivité sur le continent, en utilisant les naissances vivantes et les décès comme événements vitaux clés qui représentent respectivement les points d'entrée et de sortie dans le cycle de vie humain (voir tableau 1).

Tableau 1 Couverture de l'enregistrement des naissances et des décès par les services nationaux d'état civil

Pays	Couverture du système d'enregistrement des naissances (en pourcentage)	Couverture du système d'enregistrement des décès (en pourcentage)	Année	Source indiquée dans le questionnaire
Algérie				
Angola	80	50	2021	Ministère de la justice
Bénin	90	16	2020	Bureau national de statistique
Botswana	100	80	2021	Rapport annuel sur les statistiques de l'état civil
Burkina Faso	82	:	2019	Recensement national de la population
Burundi	20-30		2021	Évaluation de 1'Institut de la statistique et des études économiques du Burundi
Cabo Verde				
Cameroun	69	10	2018	Rapport du bureau national de l'état civil
République centrafricaine	51	5-10	2019	Bureau national de statistique

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ces thèmes sont les suivants : amélioration des cadres législatifs et réglementaires ; utilisation de la technologie et des approches innovantes ; renforcement des mécanismes de coordination sous-régionale ; renforcement de l'engagement politique et des moyens en faveur de l'enregistrement des données d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil ; amélioration des systèmes grâce à des évaluations et à l'élaboration de plans

nationaux d'enregistrement des données d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil ; et renforcement des capacités, suivi et évaluation de l'initiative régionale et des programmes nationaux.

Page	4
------	---

Tchad	26		2019	Enquête démographique et de santé et enquête en grappes à indicateurs multiples
Comores				
Congo	95	80	2021	Rapport sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil
Côte d'Ivoire	72		2017	Rapport sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil
République démocratique du Congo	50		2018	Enquête en grappes à indicateurs multiples
Djibouti	50	50	2020	Institut national de la statistique
Égypte				
Guinée équatoriale	60	20	2021	Ministère de la justice
Érythrée	75	35	2021	Rapport sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil
Eswatini	31	74	2021	Rapport annuel sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil
Éthiopie	28	17	2021	Rapport sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil
Gabon				
Gambie	59		2020	Programme d'enquêtes démographiques et de santé

Ghana	70	17	2021	Estimations du registre des naissances et des décès
Guinée	62	1	2018	Institut national de la statistique
Guinée-Bissau	46		2019	Enquête en grappes à indicateurs multiples
Kenya	86	55	2021	Rapport sur les statistiques de l'état civil
Lesotho	16	38	2018	Rapport d'évaluation global sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil
Libéria	25	5	2018	Programme d'enquêtes démographiques et de santé
Libye				
Madagascar	83		2018	
Malawi	56	23	2021	Rapport annuel sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil
Mali	77	7	2020	Rapport sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil
Mauritanie				
Maurice	100	100	2021	Rapport sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil
Maroc	97	78	2021	Rapport du Ministère de l'intérieur
Mozambique	55	12	2014	Ministère de la justice

Namibie	80	76	2017	Rapport sur les statistiques de l'état civil de la Namibie
Niger	56	14	2021	Rapport du bureau national de l'état civil
Nigéria	43	10	2018	Programme d'enquêtes démographiques et de santé
Rwanda	84	26	2021	Rapport sur les statistiques de l'état civil
Sao Tomé-et- Principe	95	100	2021	Rapport sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil
Sénégal	79	31 (2013)	2019	Programme d'enquêtes démographiques et de santé
Seychelles	90	90	2018	Service de l'état civil et des statistiques de l'état civil
Sierra Leone	51	16	2021	Rapport du bureau national de l'état civil
Somalie	6		2020	Programme d'enquêtes démographiques et de santé
Afrique du Sud	89	96	2020	Rapport sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil de Statistics South Africa
Soudan du Sud				
Soudan	0.2		2010	
Togo	83		2018	Enquête en grappes à indicateurs multiples
Tunisie	100	100	2021	Rapport annuel sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil

Ouganda	59	24	2016	Programme d'enquêtes démographiques et de santé
République- Unie de Tanzanie	21	10	2021	Rapport annuel sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil
Zambie	15	20	2017	Rapport d'évaluation sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil
Zimbabwe	50	50	2021	Bureau national de statistique

Source: questionnaire auto-administré, juin 2022.

### III. Amélioration des cadres législatifs et réglementaires

8. Plusieurs pays sont dépourvus de cadres juridiques adéquats pour réglementer et faire fonctionner des systèmes modernes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Certains ont adopté des lois pour réglementer efficacement les institutions et les processus, tandis que d'autres ont une législation marquée par le chevauchement et le manque de clarté des mandats des différentes entités concernées. La quasitotalité des pays ne disposent pas d'une réglementation suffisante pour protéger les données personnelles et faire respecter les droits individuels à la vie privée et à l'usage loyal des données. En outre, la nature numérique des méthodes modernes de saisie des données n'est pas prise en compte dans de nombreuses lois. Les pays qui disposent de lois sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil, ainsi que les périodes pendant lesquelles ces lois ont été promulguées, sont présentés dans le tableau 2.

Tableau 2 Existence de lois sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil dans les pays

Période pendant laquelle les lois ont été promulguées	Pays
Après 2010	Angola, Cabo Verde, Cameroun, Côte d'Ivoire, Érythrée, Éthiopie, Ghana, Guinée, Kenya, Mauritanie, Mozambique, Niger, République démocratique du Congo, Rwanda, Soudan et Tchad.
Entre 1990 et 2009	Afrique du Sud, Bénin, Burundi, Comores, Djibouti, Égypte, Gambie, Malawi, Mali, Maroc, Nigéria, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Togo, Zambie et Zimbabwe.
Avant 1989	Algérie, Botswana, Burkina Faso, Congo, Eswatini, Gabon, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Maurice, Namibie, Ouganda, Sénégal, Sierra Leone et Tunisie.

Note : Aucune loi n'a été promulguée en Somalie ou au Soudan du Sud.

- 9. Dans certains pays, comme l'Ouganda, le cadre juridique ne comporte pas de réglementation sur l'enregistrement des divorces ou la délivrance de certificats de divorce; dans de nombreux autres pays, le divorce est prononcé par les tribunaux, mais il n'existe aucun mécanisme de transmission du jugement de divorce pour enregistrement par le service d'état civil national. De nombreux pays ne disposent pas d'un registre des divorces en tant que tel; à la place, l'officier d'état civil mentionne simplement la décision du tribunal en marge du registre des mariages, comme c'est le cas dans de nombreux pays francophones.
- 10. De nombreux pays n'enregistrent toujours pas les mariages coutumiers en vertu de la loi, car celle-ci ne prévoit que l'enregistrement des mariages civils. Bien que les mariages coutumiers soient courants, ils ne sont pas reconnus et ne sont donc pas enregistrés dans le système d'état civil. Dans les cas où un mariage coutumier est enregistré, il est facultatif et ne lie pas les conjoints. Cette situation est contraire à la recommandation faite lors de la réunion d'experts de la cinquième session de la Conférence, dans laquelle tous les pays africains étaient encouragés à veiller à ce que tous les mariages et divorces civils, coutumiers et religieux soient enregistrés.
- 11. Dans certains pays, comme en République démocratique du Congo, les lois sur l'enregistrement des faits d'état civil donnent lieu à une interprétation erronée des dispositions juridiques concernant le ministère et le département chargés de diriger le processus d'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil au niveau national.

### IV. Protection des données personnelles et de la vie privée

12. Les États membres ont été invités à mettre en œuvre le Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique, qui est le fondement de la protection des données, afin d'éviter les manipulations et les fraudes. En effet, l'Afrique connaît un essor des systèmes numériques d'enregistrement des faits d'état civil et de gestion de l'identité juridique, qui facilitent l'accès aux données personnelles, notamment aux informations démographiques et de géolocalisation. Par conséquent, les réglementations régissant la protection des données personnelles se révèlent de plus en plus importantes. Si de nombreux pays africains ont adopté des règles régissant un droit général à la vie privée (souvent dans leur constitution), l'adoption de lois régissant la protection des données personnelles dans la région a progressé plus lentement (voir tableau 3).

Tableau 3

Pays africains avec et sans lois sur la protection des données

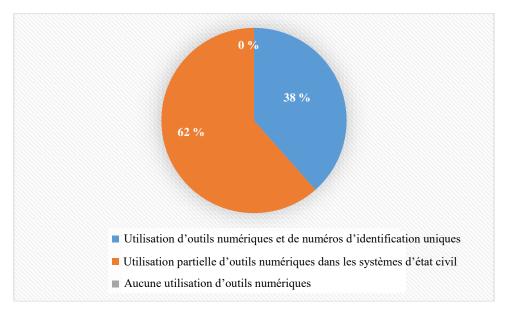
Année	Pays	Une loi sur la	La loi sur la
		protection des	protection
		données a été	des données
		promulguée	est entrée en
			vigueur
2001	Cabo Verde	Oui	Oui
2003	Seychelles	Oui	Non
2004	Burkina Faso	Oui	Oui
2004	Tunisie	Oui	Non
2008	Sénégal	Oui	Oui
2009	Maroc	Oui	Oui
2009	Zambie	Oui	Oui
2011	Angola	Oui	Oui
2011	Gabon	Oui	Oui
2011	Lesotho	Oui	Oui
2012	Ghana	Oui	Oui
2013	Côte d'Ivoire	Oui	Oui
2013	Mali	Oui	Oui
2013	Afrique du Sud	Oui	Non
2015	Tchad	Oui	Oui
2015	Madagascar	Oui	Non
2016	Guinée équatoriale	Oui	Oui
2016	Guinée	Oui	Oui
2016	Sao Tomé-et-Principe	Oui	Oui
2017	Bénin	Oui	Oui
2017	Mauritanie	Oui	Oui
2017	Maurice	Oui	Oui
2017	Niger	Oui	Oui
2018	Algérie	Oui	Oui
2018	Botswana	Oui	Non
2019	Kenya	Oui	Oui
2019	Nigéria	Oui	Oui

2019	Togo	Oui	Oui
2019	Ouganda	Oui	Oui
2020	Égypte	Oui	Oui
2021	Rwanda	Oui	Oui
ND	Burundi	Non	Non
ND	Cameroun	Non	Non
ND	République centrafricaine	Non	Non
ND	Comores	Non	Non
ND	Congo	Non	Non
ND	République démocratique	Non	Non
	du Congo		
ND	Djibouti	Non	Non
ND	Érythrée	Non	Non
ND	Eswatini	Non	Non
ND	Éthiopie	Non	Non
ND	Gambie	Non	Non
ND	Guinée-Bissau	Non	Non
ND	Libéria	Non	Non
ND	Libye	Non	Non
ND	Malawi	Non	Non
ND	Mozambique	Non	Non
ND	Namibie	Non	Non
ND	Sierra Leone	Non	Non
ND	Somalie	Non	Non
ND	Soudan du Sud	Non	Non
ND	Soudan	Non	Non
ND	République-Unie de	Non	Non
	Tanzanie		
ND	Zimbabwe	Non	Non

### V. Utilisation des technologies de l'information et de la communication

13. Selon une enquête menée par la CEA en 2021, les 25 pays qui ont répondu aux questions relatives aux technologies de l'information et de la communication (TIC) ont tous indiqué qu'ils utilisaient au moins une forme de TIC dans leur processus opérationnel pour l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil (voir figure I). Toutefois, il se peut que nombre de ces réponses reflètent de bonnes intentions plutôt que des résultats réels.

Figure I Pourcentage de pays utilisant les TIC pour l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil



14. Il est important de noter que certaines utilisations des TIC impliquent de petites interventions pilotées dans une ou quelques unités administratives de niveau inférieur avec le soutien de partenaires de développement. Dans la plupart des cas, ces nouveaux systèmes informatiques ne relient pas de manière transparente les bureaux locaux d'enregistrement des faits d'état civil aux bases de données nationales ou à l'administration centrale. L'interopérabilité entre les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et les systèmes de santé est faible, et la technologie mobile est étonnamment sous-utilisée, comme l'ont montré les précédents rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de la Conférence.

#### VI. Renforcement du mécanisme de coordination nationale

- 15. Lors de diverses sessions de la Conférence, des recommandations ont été faites aux pays pour qu'ils mettent en place des comités de coordination interinstitutions, composés d'agents des organismes chargés des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, qui se réuniraient régulièrement pour discuter des questions affectant le fonctionnement optimal desdits systèmes dans ces pays. Il a également été recommandé que les comités de coordination soient établis sur une base permanente, que leur composition et leur mandat soient clairement définis et qu'ils se réunissent régulièrement.
- 16. Sur les 25 pays qui ont répondu aux questions de l'enquête 2021 sur la création d'un comité de coordination fonctionnel, seuls 10 (40 %) ont déclaré disposer d'un tel comité. Ce chiffre est nettement inférieur à celui obtenu en 2017, année où les résultats de l'enquête menée par la CEA avaient montré que près des trois quarts des pays (74 %) disposaient d'un mécanisme de coordination de haut niveau fournissant des orientations sur les systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil; cependant, l'enquête a également montré que le mécanisme de coordination était inefficace dans la moitié de ces pays. Cette réduction peut s'expliquer par le fait que l'enquête de 2021 a été menée pendant la pandémie de COVID-19, période où les réunions n'étaient pas encore fructueuses, certains pays limitaient encore les rassemblements publics et les partenaires de développement disposés à financer les réunions étaient moins nombreux.

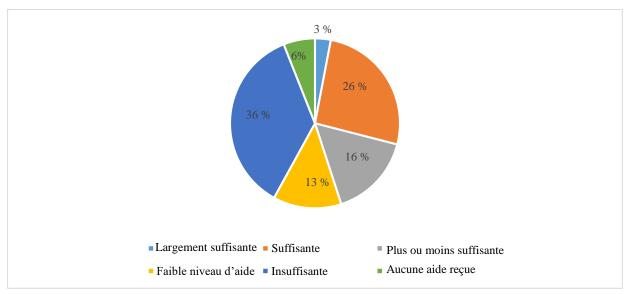
17. De nombreux pays disposent de comités de coordination ad hoc qui sont établis dans le cadre de projets menés par les partenaires de développement et qui fonctionnent uniquement lorsque les fonds nécessaires sont fournis dans le cadre de ces projets. Lorsque ceux-ci prennent fin, les comités cessent également d'exister. Les mécanismes de coordination entre les parties prenantes doivent être institutionnalisés, formalisés et activés pour aider à promouvoir des approches globales et coordonnées dans le pays.

### VII. Élaboration de plans nationaux

18. À toutes les sessions de la Conférence, y compris la cinquième, il a été recommandé que les pays entreprennent des évaluations complètes visant à recenser les forces et les faiblesses de leurs systèmes d'état civil et à tirer des enseignements des échecs et des succès, ce qui facilitera l'élaboration de leurs stratégies nationales d'amélioration. Comme suite à cette recommandation, 74 % des pays ont élaboré des plans chiffrés pour améliorer leurs systèmes. Trois pays (5 %) ont commencé à élaborer des plans, tandis que dans 11 pays (20 %), les plans n'ont pas été élaborés ou leur état d'avancement est inconnu. Une évaluation complète n'a pas été réalisée ou l'état d'avancement de l'évaluation était inconnu dans seulement 8 pays (14 %).

# VIII. Renforcement de l'engagement politique et des moyens en faveur de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil

Figure II Perception des pays concernant l'octroi d'une aide pour renforcer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil dans les pays africains (pourcentage)



*Source*: Evaluation of the Africa Programme on Accelerated Improvement of Civil Registration and Vital Statistics Systems regarding the strengthening of civil registration and vital statistics systems in Africa (CRMC/6/EXP/2022/6-CRMC/6/MIN/2022/6).

19. Dans une recommandation formulée lors de la cinquième session de la Conférence, les États membres ont été invités, avec l'aide de la Commission de l'Union africaine, de la CEA et de la Banque africaine de développement, à allouer davantage de ressources financières, humaines et techniques aux initiatives visant à renforcer leurs systèmes d'enregistrement des

faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Les ressources doivent être mobilisées dans le cadre de partenariats avec les parties prenantes, le secteur privé et les partenaires de développement. Cependant, comme le montre la figure II, plus de la moitié des répondants ont indiqué que l'aide à la mobilisation des ressources était insuffisante, négligeable ou inexistante. En revanche, une proportion plus élevée de répondants appartenant au groupe de base régional, soit 63 %, a estimé que l'aide avait été plutôt suffisante. Étant donné que plus de la moitié des pays ont indiqué que l'aide n'avait pas été suffisante et que nombre d'entre eux ont fait part de la nécessité de mobiliser des ressources, ce point devrait être un élément clé à prendre en considération à l'avenir.

### IX. Résumé de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du point de vue des pays.

20. On trouvera ci-après un résumé de l'examen quantitatif de l'état de mise en œuvre des recommandations, sur la base des réponses de 25 pays, ce qui équivaut à un taux de réponse de 46 %. Les taux de mise en œuvre peuvent être classés en trois catégories<sup>3</sup>. Dans la première catégorie, les recommandations ont été entièrement mises en œuvre ou le processus de mise en œuvre a pleinement débuté. Dans la deuxième catégorie, les recommandations ont été partiellement mises en œuvre, ce qui signifie qu'il y a eu des tentatives de faire quelque chose au sujet des recommandations. Dans la troisième catégorie, rien n'a été fait concernant la mise en œuvre des recommandations est indiqué pour chaque pays dans la Figure III. Au total, 42 % des recommandations ont été pleinement mises en œuvre, 38 % l'ont été partiellement et 20 % ne l'ont pas été du tout (voir figure IV).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Les recommandations de la Conférence ont été regroupées dans les grandes catégories suivantes : nécessité de renforcer les capacités ; coordination entre les parties prenantes nationales ; partenariats avec le secteur de la santé ; amélioration de l'accessibilité ; examens du cadre législatif relatif à l'enregistrement des faits d'état civil et à l'établissement des statistiques de l'état civil ; ressources humaines et financières adéquates pour les programmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil ; suivi et évaluation de l'initiative régionale et des programmes nationaux ; nécessité de mener des recherches sur des sujets spécifiques, notamment sur la manière d'améliorer l'enregistrement des décès et la collecte d'informations sur les causes de décès en Afrique ; et utilisation de solutions fondées sur les TIC.

Figure III État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations, par pays

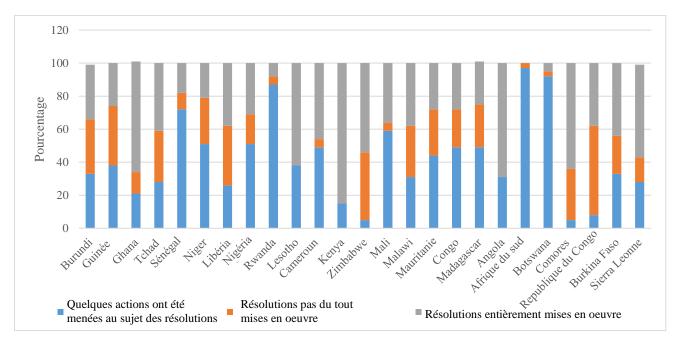
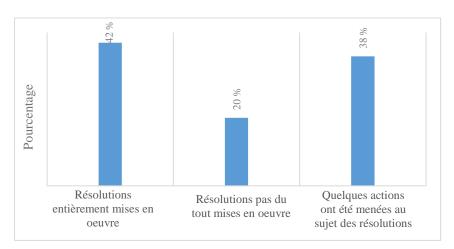


Figure IV État d'avancement général de la mise en œuvre des recommandations



21. Il est important de noter que la pandémie de COVID-19 a affecté près de 75 % des bureaux d'état civil en Afrique, notamment la mise en œuvre effective de divers engagements pris par les gouvernements africains. Les services ont été perturbés ou interrompus, ce qui a eu des effets à court et à long terme sur les droits des personnes de bénéficier de ces services. Comme il ressort de nombreux travaux de recherche, certains pays ont connu une forte baisse des taux d'enregistrement des faits d'état civil en raison des mesures de confinement nationales et des restrictions de mouvement. Étant donné que plus de la moitié des pays ont indiqué que les ressources financières, humaines et techniques pour renforcer leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil n'étaient pas suffisantes et que beaucoup ont indiqué la nécessité de mobiliser des ressources, ce point devrait être un domaine clé à prendre en considération à l'avenir.

### X. Réflexions du groupe de base régional

### A. Formalisation du groupe de base régional

22. La création du groupe de base régional est en cours de formalisation grâce à un mémorandum d'accord qui garantira un engagement plus durable des partenaires dans la mise en œuvre du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Une version initiale du mémorandum a été distribuée aux partenaires en 2012 et signée par certaines des organisations. Cependant, en raison de changements dans la représentation des organisations au sein du groupe, la plupart des partenaires n'étaient pas au courant de l'existence d'un tel cadre contraignant. Les partenaires ont indiqué qu'ils trouvaient important d'avoir un mémorandum d'accord comme outil destiné à favoriser une compréhension commune de l'objectif et des modalités de travail du groupe. Le mémorandum définit les objectifs du groupe, les conditions d'adhésion, le calendrier des réunions et les modalités de coordination du groupe, ainsi que les principes d'engagement. Il a été présenté et adopté lors d'une réunion de tous les membres du groupe qui s'est tenue du 27 au 29 juin 2022.

### B. Mise en place du comité des directeurs généraux de l'état civil d'Afrique

- 23. Depuis 2012, l'importance de la création d'une instance permanente des directeurs généraux de l'état civil est régulièrement soulignée lors des sessions de la Conférence et des réunions des directeurs généraux africains de l'état civil. Cette instance aurait notamment pour fonction de faciliter l'apprentissage entre pairs et le partage des connaissances entre les pays africains, de suivre activement la mise en œuvre des décisions prises lors de la Conférence et de soutenir les activités du secrétariat du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil.
- 24. En outre, dans la déclaration adoptée lors de la cinquième session de la Conférence, qui s'est tenue à Lusaka en octobre 2019, les ministres chargés de l'enregistrement des faits d'état civil ont exhorté la Commission de l'Union africaine à mettre en œuvre la décision relative à la création d'un sous-comité de l'enregistrement des faits d'état civil et à soumettre les documents nécessaires aux organes directeurs compétents pour examen et adoption. Certaines des activités entreprises pour rendre le sous-comité opérationnel sont énumérées ci-après :
- a) Un comité intérimaire de directeurs généraux a été formé pour diriger les efforts visant à formaliser le comité proposé, en étroite collaboration avec le secrétariat du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil ;
- b) Une note conceptuelle sur le comité proposé et le mandat de celui-ci ont été élaborés avec le soutien du secrétariat du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil :
- c) Sous la direction du président du comité intérimaire, des consultations ont eu lieu avec la Secrétaire exécutive de la CEA afin de déterminer la possibilité d'instituer un comité statutaire qui rendrait compte à la Conférence dans le cadre des rapports établis par la CEA. Ces consultations ont été lancées suite au retard pris dans la formalisation du comité au sein des structures de la Commission de l'Union africaine;

- d) Des efforts ont également été déployés par la Commission de l'Union africaine pour favoriser l'institutionnalisation du comité dans ses cadres pertinents ;
- e) Lors de sa trente-sixième session ordinaire tenue à Addis-Abeba les 6 et 7 février 2020, le Conseil exécutif de l'Union africaine a pris note de la création d'un sous-comité sur l'enregistrement des faits d'état civil, relevant du comité technique spécialisé pertinent de l'Union africaine, conformément aux règles et règlements existants. Le sous-comité a été créé en mars 2020 en tant que sous-comité du Comité technique spécialisé sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration de l'Union africaine. Les membres du sous-comité seront les ministres chargés de l'état civil, ou leurs représentants dûment accrédités, de tous les États membres de l'Union africaine. Les réunions du sous-comité seront précédées de réunions d'experts dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil.

### C. Améliorer l'enregistrement des décès et l'établissement des statistiques de la mortalité

- 25. Les pays africains font face à des défis de taille lorsqu'il s'agit d'élaborer des interventions sanitaires, de mettre en place des systèmes de santé, de mesurer et de suivre les données relatives à la mortalité, et de rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux et mondiaux en matière de développement et de mortalité. Les niveaux d'enregistrement des décès dans la plupart des pays africains sont extrêmement bas, et l'enregistrement et la compilation des informations sur les causes de décès sont presque inexistants. Lors de la cinquième session de la Conférence, les ministres africains ont pris note de la situation et ont demandé aux organisations panafricaines de prendre des mesures urgentes pour aider les États africains à mettre en place des systèmes d'enregistrement des décès et de collecte d'informations sur les causes des décès en temps réel. Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil sont les meilleures sources de données fiables et en temps réel sur la mortalité, mais ces systèmes sont encore en cours de développement dans de nombreuses régions du monde, y compris en Afrique. Pour combler le manque de données, on a mis au point un cadre de surveillance de la mortalité à l'échelle du continent, qui est une autre méthode de production des données requises. Ce cadre a été lancé le 30 septembre 2022 à Lusaka. Les Centres africains de contrôle et de prévention des maladies et d'autres membres du groupe de base régional fournissent aux États membres des conseils et un soutien pour mobiliser les ressources nécessaires au renforcement des systèmes de surveillance de la mortalité et des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des données de l'état civil.
- 26. Suite à l'élaboration de cette stratégie, une réunion d'experts des statistiques de la mortalité a été organisée pour discuter de la stratégie quinquennale d'amélioration systématique de l'enregistrement et de l'établissement des statistiques de la mortalité aux niveaux régional et national en Afrique, dans le but de constituer un groupe d'experts en la matière dans le cadre des efforts d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil.
- 27. L'un des principaux défis auxquels font face les pays d'Afrique est l'absence de lignes directrices sur la manière d'améliorer l'enregistrement des décès, étant donné que la plupart des décès surviennent en dehors des établissements médicaux. Pour résoudre ce problème, la CEA a entrepris, avec le soutien du groupe de base régional, l'élaboration d'un guide pratique pour concevoir et mettre en œuvre les modalités les plus appropriés pour l'enregistrement des décès. Le guide couvre l'ensemble de la chaîne de valeur de l'enregistrement des faits d'état civil et

de l'établissement des statistiques de l'état civil, de la déclaration des décès à la compilation et à la diffusion des statistiques de décès. Un atelier a été organisé en 2020 pour recueillir les contributions des pays africains et valider la structure proposée pour le guide.

28. Outre le guide, on s'est rendu compte qu'il était nécessaire de mener des recherches plus approfondies sous la forme d'études de cas par pays sur les pratiques actuelles en matière d'enregistrement des décès et les processus de collecte d'informations sur les causes de décès. Les résultats de ces travaux de recherche devraient compléter le guide en recensant les meilleures pratiques et les exemples de goulets d'étranglement dans l'enregistrement des décès et les processus de collecte d'informations sur les causes de décès dans divers contextes, et aider les pays à mettre au point le processus opérationnel le mieux adapté à leurs conditions propres. Le guide pratique et le modèle de recherche sont tous deux en cours d'élaboration.

### D. Établir les statistiques de l'état civil à partir des registres d'état civil

29. Un autre domaine où le groupe de base régional juge crucial d'apporter un soutien concerne les efforts visant à renforcer la capacité des pays africains à établir les statistiques de l'état civil à partir de leurs registres d'état civil. Cette position a été réaffirmée lors de la cinquième session de la Conférence. Pour aider les pays à cet égard, la CEA, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, a élaboré un manuel de formation sur l'établissement des statistiques de l'état civil à partir des registres d'état civil. Des lignes directrices et un modèle pour la rédaction des rapports sur les statistiques de l'état civil ont été élaborés conjointement avec Statistics Norway.

#### E. Autres initiatives

30. Le groupe de base régional a facilité l'élaboration de directives opérationnelles sur les activités de mobilisation, de sensibilisation, d'éducation et de communication. En coordination avec le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, il a élaboré des lignes directrices et des recommandations pour le maintien et la gestion de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil dans les situations de conflit et d'urgence. La CEA et d'autres membres du groupe de base, en coordination avec la Banque mondiale, ont élaboré un cours mondial d'apprentissage en ligne sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil. Ce cours contribue à renforcer les capacités de ses utilisateurs dans divers domaines des systèmes d'état civil.

### XI. Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique

31. Lors de la cinquième session de la Conférence, les ministres africains responsables de l'enregistrement des faits d'état civil ont recommandé que tous les pays du continent soient encouragés à assurer la mise en œuvre du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique, qui constitue une approche intégrée et globale de l'enregistrement des faits d'état civil, de l'établissement des statistiques de l'état civil et de la gestion de l'identité. Les ministres ont convenu que l'identité d'une personne devait commencer à la naissance et être maintenue tout au long du cycle de vie, de la naissance à la mort, au moyen d'un numéro d'identification unique attribué à la naissance et utilisé tout au long de la vie de l'individu.

- 32. Pour mettre en œuvre le Programme relatif à l'identité juridique, on a commencé par sélectionner 13 États membres africains désignés comme pays pilotes<sup>4</sup>. Ces pays expérimentent des initiatives visant à mettre en place un système global et intégré d'enregistrement des faits d'état civil, d'établissement des statistiques de l'état civil et de gestion de l'identité, sous la houlette d'organismes des Nations Unies qui travaillent en collaboration avec leurs homologues gouvernementaux et d'autres partenaires techniques et financiers. D'autres pays qui ont manifesté leur intérêt pour la mise en œuvre du Programme sont également pris en charge et soutenus dans leurs efforts visant à créer des systèmes de gestion d'identité intégrés et interopérables.
- 33. Les 13 pays pilotes reçoivent un soutien technique et financier de la CEA et d'autres partenaires pour la mise en œuvre du Programme relatif à l'identité juridique. Les financements vont du capital de démarrage pour permettre la réalisation d'une partie du travail initial, au renforcement des capacités de numérisation dans certains pays pour faciliter la mobilité mondiale, l'interopérabilité et, par la suite, le partage des données et des informations en temps réel entre différents systèmes. Le soutien apporté permet aux acteurs nationaux de mobiliser davantage de fonds sur le terrain afin de mettre en œuvre un projet beaucoup plus vaste visant à garantir une identité juridique pour tous, de la naissance à la mort, d'une manière globale, coordonnée et durable.

### XII. Programme de mentorat

- 34. Le programme de mentorat sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil a été conçu comme une initiative innovante et sans précédent pour soutenir les pays dans leurs efforts visant à parvenir à l'enregistrement universel des faits d'état civil. Ancré dans l'action collective des partenaires engagés dans le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, il repose sur des investissements orientés vers un soutien continu et rentable, la priorité étant donnée aux stratégies qui conduisent à des résultats rapides et efficaces.
- 35. Le programme de mentorat est mis en œuvre dans 14 pays où la couverture et l'exhaustivité des registres d'état civil sont historiquement faibles. Les pays ont été sélectionnés de façon à assurer une diversité dans la représentation des sous-régions, des expériences avec les systèmes coloniaux et des histoires de conflit civil ou de guerre qui ont affecté les systèmes d'état civil.

### XIII. Commémoration annuelle de la Journée africaine de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil

36. L'Union africaine a déclaré la période de 2017 à 2026 Décennie de l'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil et désigné le 10 août comme la journée de commémoration de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil sur tout le continent. Par conséquent, depuis 2019, les membres du groupe de base régional soutiennent les manifestations annuelles de commémoration organisées par la plupart des pays, au cours desquelles ceux-ci ont renouvelé leur engagement à améliorer leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Cette commémoration est

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Cameroun, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Guinée, Kenya, Libéria, Mozambique, Niger, Nigéria, République démocratique du Congo, Sénégal, Sierra Leone et Zambie.

l'occasion de sensibiliser tous les groupes de population à l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil.

### XIV. Efforts visant à atténuer l'impact de la pandémie de COVID-19

- 37. Pendant la pandémie de COVID-19, la CEA et les membres du groupe de base régional ont fourni une assistance technique pour reconstruire les systèmes d'état civil qui avaient été touchés par la pandémie. Cette assistance portait sur les éléments suivants :
- a) Évaluations de l'impact de la pandémie sur les opérations d'enregistrement des faits d'état civil et conseils techniques sur le maintien des programmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil pendant la pandémie ;
- b) Webinaires sur l'atténuation de l'impact de la pandémie sur les opérations d'enregistrement des faits d'état civil, la mise au point de solutions innovantes, telles que les notifications électroniques, pour favoriser la continuité des activités, et le partage des enseignements tirés en Europe, en Asie et dans le Pacifique sur les moyens d'assurer la continuité des activités pour le bon fonctionnement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil pendant la pandémie ;
- c) Fiches de connaissances sur les liens entre les défis liés au genre, à l'enregistrement des faits d'état civil, à l'établissement des statistiques de l'état civil et à la pandémie de COVID-19, élaborées en collaboration avec le Centre d'excellence pour les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil du Centre de recherches pour le développement international.

### XV. Promouvoir le partage des connaissances

38. Afin de faciliter l'apprentissage entre les pays et de permettre à ceux-ci de bénéficier de leurs expériences respectives en matière d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, la CEA et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ont organisé un séminaire interrégional de deux jours à Addis-Abeba pour échanger des idées et discuter des meilleures pratiques en matière d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique, en Asie et dans le Pacifique. Au cours de ce séminaire, les représentants des pays des deux régions ont recensé les défis communs dans la mise en œuvre des programmes d'enregistrement des données d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et les diverses stratégies d'atténuation adoptées par les pays. Les actions suivantes ont été évoquées : améliorer l'accessibilité des services d'enregistrement des faits d'état civil, y compris l'accessibilité pour les populations éloignées et nomades; créer une demande pour l'enregistrement de tous les faits d'état civil ; renforcer la coordination entre les parties prenantes nationales et les partenaires de développement; numériser les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil ; assurer la durabilité des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et l'engagement politique en faveur de leur amélioration ; renforcer les capacités des fonctionnaires nationaux chargés de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques vitales; mesurer l'efficacité des systèmes et vérifier l'exhaustivité des enregistrements ; et créer une demande pour la production de statistiques de l'état civil à partir de l'enregistrement des faits d'état civil.

39. Le groupe de base régional a lancé un site web qui offre une plateforme pour le partage et l'échange de produits de connaissances et d'informations sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil entre les pays, les partenaires de développement et les institutions de formation et de recherche. Cette plateforme est destinée à favoriser les partenariats, le réseautage et la collaboration, à faciliter la gestion des ressources, à suivre les efforts d'amélioration, à coordonner les activités du groupe de base régional et des autres partenaires de développement, et à aider les États membres à rendre compte de leurs progrès et de leurs efforts d'amélioration. Le site web a récemment connu quelques problèmes techniques, qui sont en cours de résolution.

### XVI. Mise en place d'un cadre de suivi

Lors de la cinquième session de la Conférence, les ministres africains responsables de 40. l'enregistrement des faits d'état civil ont lancé un appel pour la mise au point de systèmes et d'outils de suivi et d'évaluation axés sur les résultats afin de suivre les progrès réalisés en matière d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et d'en rendre compte; comme suite à cet appel, le secrétariat du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil a élaboré un cadre pour décrire et suivre les progrès réalisés par les États membres dans l'amélioration desdits systèmes. Le formulaire de suivi, qui doit être rempli par un point focal désigné du bureau de l'état civil, est conçu comme un outil permettant d'examiner annuellement les progrès réalisés en matière d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Chaque examen comporte une évaluation systématique de l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action relatif à l'enregistrement des faits d'état civil et à l'établissement des statistiques de l'état civil afin d'identifier les goulets d'étranglement et de prendre les mesures correctives nécessaires pour accélérer le rythme de la réforme. Cet examen est envisagé comme un processus consultatif auquel sont associées les principales parties prenantes dans chaque pays.

### XVII.Autres ressources mises au point pour les pays

41. Les ressources suivantes ont été identifiées ou sont en cours de mise au point pour aider les pays à améliorer leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, certaines d'entre elles devant être adaptées aux besoins de la région.

Ressources	Site Web	Auteur
Guide de numérisation de	http://www.crvs-dgb.org/en/	Commandé par la Banque
l'enregistrement des faits		africaine de développement,
d'état civil et de		pour le Programme africain
l'établissement des		d'amélioration accélérée de
statistiques de l'état civil		l'enregistrement des faits d'état
		civil et de l'établissement des
		statistiques de l'état civil, et mis
		au point conjointement par Plan
		International et Jembi Health
		Systems.
Outils de mesure de	https://crvsgateway.info/CR	Mis au point pour l'initiative
l'efficacité de	VS-performance-metrics-	« Données pour la santé » de
l'enregistrement des faits	data-collection-tool~3081	Bloomberg Philanthropies par
d'état civil et de		l'Institut tropical et de santé
		publique suisse.

l'établissement des		
statistiques de l'état civil Outil de données sur la mortalité, « Analyse des causes de décès (nationales) pour l'action ». Outil de calcul des coûts de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil	https://crvsgateway.info/AN ACONDA-Mortality-Data- Quality-Assessment- Tool~686  https://crvsgateway.info/CR VS-Costing-Tool~3122	Mis au point pour l'initiative « Données pour la santé » de Bloomberg Philanthropies par l'Institut tropical et de santé publique suisse.  Mis au point pour l'initiative « Données pour la santé » de Bloomberg Philanthropies par l'Institut tropical et de santé publique suisse.
Outils d'autopsies verbales	https://crvsgateway.info/Automated-verbal-autopsytools~345	Mis au point pour l'initiative « Données pour la santé » de Bloomberg Philanthropies par l'Institut tropical et de santé publique suisse.
Recueil de bonnes pratiques pour relier les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil (CRVS) et les systèmes de gestion de l'identité	http://www.data4sdgs.org/si tes/default/files/2020- 01/CRVS_Compendium_e WEB_0.pdf	Centre d'excellence pour les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil
Revealing the Toll of COVID-19: A Technical Package for Rapid Mortality Surveillance and Epidemic Response	https://www.vitalstrategi es.org/resources/revealin g-the-toll-of-covid-19-a- technical-package-for- rapid-mortality- surveillance-and- epidemic-response/	Centre d'excellence pour les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil
Profils de pays	https://crvssystems.ca/co untry-profiles	Centre d'excellence pour les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil
Synthesis and technical briefs on civil registration and vital statistics and COVID-19 in Africa	https://crvssystems.ca/news- and-events/new-release- crvs-covid-19-africa-series	Centre d'excellence pour les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil
Glossaire de l'état civil et de l'identification	https://publications.iadb.org/ publications/english/docume nt/Civil-Registration-and- Identification-Glossary.pdf	Banque interaméricaine de développement

Outil d'évaluation	https://crvsgateway.info/Co	University of Queensland, en
exhaustive	mprehensive-assessment-	collaboration avec
extraustive	tool~709	
	1001~709	l'Organisation mondiale de la Santé
Mise en œuvre du	https://unstate.un.org/logal	Équipe spéciale des Nations
	https://unstats.un.org/legal- identity-	
Programme des Nations Unies relatif à l'identité	agenda/documents/UNCT-	Unies sur l'identité juridique
juridique : directives		
	<u>Guidelines.pdf</u>	
opérationnelles de		
l'équipe de pays des		
Nations Unies	https://www.witolotuotosisss	Vital Strategies and the Clabel
Examen juridique et	https://www.vitalstrategies.o	Vital Strategies and the Global
réglementaire de	<u>rg//wp-</u>	Health Advocacy Incubator,
l'enregistrement des faits	content/uploads/2018/01/CR	dans le cadre de "Bloomberg
d'état civil et de	VS-Legal-	Philanthropies Data for Health
l'établissement des	Toolkit_11_29_17.pdf	Initiative"
statistiques de l'état		
civil : outils et		
méthodologie		
Cadre d'amélioration	https://www.vitalstrategies.o	Commission économique pour
des systèmes CRVS	rg/resources/crvs-systems-	l'Afrique et groupe de base
	improvement-framework/	régional
Production d'un rapport	https://www.vitalstrategies.o	Vital Strategies, Commission
d'état civil : Guide avec	rg/resources/production-of-	économique pour l'Afrique,
modèle et cahier	<u>a-vital-statistics-report</u>	Commission économique et
d'exercices		sociale pour l'Asie et le
d'accompagnement		Pacifique et Statistics Norway.
Outil de formation en	https://crvsgateway.info/W	Organisation mondiale de la
ligne sur la Classification	HO-ICD-online-training-	Santé
statistique internationale	<u>tool~554</u>	
des maladies et des		
problèmes de santé		
connexes		
Certificat médical sur la	https://crvsgateway.info/Me	Organisation mondiale de la
cause du décès et outil	dical-certificate-of-cause-of-	Santé
d'évaluation	death-and-assessment-	
	<u>tool~577</u>	
Cours d'apprentissage en	https://olc.worldbank.org	Groupe de la Banque mondiale
ligne sur les systèmes	/content/civil-	
d'enregistrement des	registration-and-vital-	
données d'état civil et	statistics-systems-basic-	
d'établissement des	level-self-paced-format	
statistiques de l'état civil		